

## **FICHE DE PRESENTATION – Point n °1**

L'organisation actuelle du STAC repose sur un éclatement des fonctions supports entre deux départements. Le département administratif (STAC/DA) comprend une subdivision « maintenance et entretien » qui gère l'entretien du site de Bonneuil sur Marne. Le département « Infrastructures aéroportuaires » (STAC/IA) comprend au sein d'une subdivision « Logistique et Travaux » une unité logistique qui s'occupe de la mécanique générale, du roulage, de la maintenance automobile et du magasin. Cette organisation n'est pas optimale :

- Le département STAC/IA est une unité technique du STAC en charge d'études, de certifications, d'ingénierie et de mesures et, en tant que telle, n'a pas de prédisposition naturelle à s'occuper de fonctions supports ;
- Le département STAC/DA est en charge d'un nombre important de fonctions: gestion RH de proximité (nombreux corps « DGAC » et « Equipement »), gestion financière (deux budgets et Titre IX), gestion des marchés et conventions, vie du service ; l'attribution de la gestion de la maintenance du site de Bonneuil entame la réactivité du département sur les autres sujets fondamentaux ;
- L'éclatement des fonctions supports entre deux départements est « sous optimal » notamment en ce qui concerne la gestion des ressources, de la commande publique.

C'est pourquoi il est proposé de décharger STAC/IA et STAC/DA de ces fonctions supports et de créer un pôle support directement rattaché à la direction du STAC. Tel est l'objet des deux projets d'arrêtés modificatifs présentés.

### **1 - Arrêté de création**

L'arrêté de création du 25 février est modifié dans son article 5 pour intégrer les fonctions supports ainsi que les fonctions administratives.

### **2 – Arrêté d'organisation**

Plusieurs articles sont modifiés dans cet arrêté :

- L'article 1 pour ajouter le pôle support ;
- L'article 6 pour retirer les fonctions support de STAC/DA (le retrait pour STAC/IA n'est pas nécessaire car l'arrêté était muet sur ses fonctions supports) ;
- Ajout d'un article 7-1 pour décrire les fonctions du pôle support ;
- L'article 8 pour une mise en cohérence rédactionnelle.